



Avenant n°1 à la convention partenariale relative au dispositif CORAFIN de coordination des aides financières

Entre d'une part,

Le Département de la Haute-Garonne, 1 boulevard de la Marquette - 31090 Toulouse Cedex 9, représenté par Monsieur Georges MERIC, Président du Conseil départemental dûment habilité par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Garonne du 10 décembre 2020 ;

Ci-après désigné le Conseil départemental ;

Et d'autre part,

Monsieur Michel BEUILLE, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Aussonne, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Balma, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Patrice RODRIGUES, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Beauzelle, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Joseph CARLES, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Blagnac, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Denis TURREL, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Carbonne, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Xavier NORMAND, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Castanet Tolosan, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Michel OLIVA, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Cazères, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Madame Magali GASTO-OUSTRIC, en qualité de Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, partenaire du projet, dûment habilitée ;

Et

Madame Karine TRAVAL-MICHELET, en qualité de Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Colomiers, partenaire du projet, dûment habilitée ;

Et

Monsieur Albert SANCHEZ, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Cugnaux, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Jean-Paul DELMAS, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur André MANDEMENT, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Muret, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Thierry SUAUD, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Portet-sur-Garonne, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Jean Pierre GASC, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Quint-Fonsegrives, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Christophe LUBAC, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ramonville Saint-Agne, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Jean-Luc MOUDENC, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et en qualité de Président de Toulouse Métropole, partenaires du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Dominique FOUCHIER, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Marc PERE, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de l'Union, partenaire du projet, dûment habilité ; *P/le Président, La Vice-Président I. Godeau*

Et

Monsieur Romain VAILLANT, en qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve Tolosane, partenaire du projet, dûment habilité

Et

Monsieur Jean-Charles PITEAU, en qualité de Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur Michel DAVILA, en qualité de Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, partenaire du projet, dûment habilité ;



Et

Monsieur Sébastien BISMUTH-KIMPE, en qualité de Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Madame Annie BROUCHET, en qualité de Présidente de la Ligue contre le cancer, partenaire du projet, dûment habilitée ;

Et

Monsieur Daniel PRAMIL, en qualité de Président de SOS familles Emmaüs, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Monsieur François SERREAU, en qualité de Président de la Société Saint-Vincent de Paul, partenaire du projet, dûment habilité ;

Et

Madame Houria TAREB, en qualité de Présidente du Secours populaire, partenaire du projet, dûment habilitée ;

Et

Monsieur Régis LEONARD, en qualité de Président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF31), partenaire du projet, dûment habilité ;

Ci-après désignés les Partenaires ;

Après avoir rappelé que :

Le 1^{er} janvier 2017, les Partenaires et le Conseil départemental ont conclu la convention partenariale relative au dispositif CORAFIN de coordination des aides financières.

Les Partenaires et le Conseil départemental ont décidé de prolonger la durée de validité de cette convention afin de préparer les conditions et les modalités de renouvellement de cette convention.

Ainsi, il convient de signer un avenant à cette convention pour proroger sa durée d'une année.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Durée de la convention

L'article X de la convention citée ci-dessus intitulé « *Contenu, durée et date d'effet de la convention* » est modifié comme suit :

La convention initialement conclue pour une durée de quatre ans (soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020) est prorogée d'une année (soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Chaque organisme pourra présenter au comité de pilotage une demande de modification de la convention. Elle fait l'objet d'un avenant à la convention.



Le membre de la CORAFIN désirant se retirer doit notifier par écrit son intention au comité de pilotage, au moins trois mois avant l'échéance de la convention. A défaut, le comité de pilotage pourra constater ce retrait et se charger d'en informer l'ensemble des membres de la CORAFIN. L'intégration d'un membre sera soumise à l'approbation du comité de pilotage et fera l'objet de la signature d'un avenant à la présente convention uniquement entre le nouvel entrant et le Conseil départemental.

Article 2 – Autre disposition

Tous les autres articles de la convention partenariale relative au dispositif CORAFIN de coordination des aides financières demeurent inchangés.

Fait en 28 exemplaires, à Toulouse, le

Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
Georges MERIC

Le Président du CCAS d'Aussonne
Michel BEUILLE

Le Président du CCAS de Balma
Vincent TERRAIL-NOVES

Le Président du CCAS de Beauzelle
Patrice RODRIGUES

Le Président du CCAS de Blagnac
Joseph CARLES

Le Président du CCAS de Carbonne
Denis TURREL

Le Président du CCAS de Castanet-Tolosan
Xavier NORMAND

Le Président du CCAS de Cazères
Michel OLIVA

La Présidente du CIAS Cœur et Coteaux du Comminges,
Magali GASTO-OUSTRIC

La Présidente du CCAS de Colomiers
Karine TRAVAL-MICHELET

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le **16 FEV. 2021**



ID : 031-213105612-20210216-D_2021_07_1-DE

Le Président du CCAS de Cugnaux
Albert SANCHEZ

Le Président du CCAS de Grenade
Jean-Paul DELMAS

Le Président du CCAS de Muret
André MANDEMENT

Le Président du CCAS de Portet-sur-Garonne
Thierry SUAUD

Le Président du CCAS de Quint-Fonsegrives
Jean-Pierre GASC

Le Président du CCAS de Ramonville Saint-Agne
Christophe LUBAC

Le Président du CCAS de Toulouse et de Toulouse Métropole,
Jean-Luc MOUDENC

Le Président du CCAS de Tournefeuille
Dominique FOUCHIER

Le Président du CCAS de l'Union
Marc PERE

Le Président du CCAS de Villeneuve Tolosane
Romain VAILLANT

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Michel DAVILA

Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud
Sébastien BISMUTH KIMPE

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
Jean-Charles PITEAU

La Présidente de la ligue contre le cancer
Annie BROUCHET

La Présidente du Secours Populaire
Houria TAREB

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le **16 FEV. 2021**



ID : 031-213105612-20210216-D_2021_07_1-DE

Le Président de la Société Saint-Vincent De Paul
François SERREAU

Le Président de SOS familles Emmaüs
Daniel PRAMIL

Le Président de l'UDAF 31
Régis LEONARD